

Programme
CYCLE LONG DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

88 % d'insertion global à 6 mois
dans les activités visées

96 % d'insertion global à 6 mois
toutes activités confondues

VEILLE ÉCONOMIQUE

Offres d'emploi à consulter :



DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Maîtrise du vocabulaire de base utilisé par les professionnels de la Construction et nécessaire à l'exercice du métier de Diagnostiqueur Immobilier
- Acquérir une Culture Générale en Techniques du Bâtiment
- Découvrir les différents Diagnostics Immobiliers

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Ateliers Pédagogiques
Supports Pédagogiques remis sur Clé USB Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM \geq 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Notions de base

PUBLIC

- Les futurs opérateurs de Diagnostic Immobilier
- Tout Public souhaitant élargir ses connaissances dans le Bâtiment

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION**JOUR 1**

- I. Liste des diagnostics**
- II. Construction**
 - Principes
 - ERP (Etablissements Recevant du Public) – IGH (Immeubles Grandes Hauteurs)
 - Acteurs
- III. Le système constructif**
 - Sols, Terrassement et VRD (Voieries et Réseaux Divers)
 - Fondations et Gros OEuvre
 - Charpentes
 - Couvertures et Classification des Toitures

JOUR 2

- IV. Les Corps d'Etat**
 - Isolation
 - Planchers, Cloisons et Plafonds, Escaliers
 - Electricité, Plomberie et Systèmes de Chauffage
 - Menuiseries Extérieures et Intérieures
 - Revêtements de sols et muraux
 - Enduits et Bardages

JOUR 3

- V. Les Désordres du Bâtiment**
 - Les Ponts Thermiques
 - L'Inertie des Bâtiments (enveloppe chauffée)
 - Les Réglementations Thermiques
- VI. Terminologie du Bâtiment**
 - Glossaire
 - Lexique
- VII. Validation**
 - Partie Théorique- Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

CGB 202301 REV01 GB

DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Maîtriser la Méthodologie CREP
- Utiliser de façon adaptée des Appareils de Mesure
- Appréhender les Risques
- Réaliser un Diagnostic Plomb (du repérage à l'édition du rapport)

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis sur Clé USB
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM \geq 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 24/12/2021)

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Notions de base
Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION**JOUR 1****I. Le cadre général du CREP**

- Réglementation
- Le Plomb
 - Historique, Utilisations, Composés, Source de contamination, Profession exposées, Dates charnières
- Le contact avec l'organisme

JOUR 2

- La distribution du plomb dans le corps humain
- Les répercussions

JOUR 32**II. Le Diagnostic Plomb dans les peintures CREP**

- Les obligations réglementaires
 - Généralités (principe de modalité et d'utilisation en sécurité de l'analyseur à fluorescence X)
- La Méthodologie
 - Généralités
 - Le Rapport et son croquis
 - L'après diagnostic
- Du repérage à l'Élaboration du Rapport

III. Etudes de cas

- La Personne Compétente en Radio protection
- Le Stockage
- Le Transport
- En cas D'incident ou d'accident

IV. Etudes de cas

- Maison Individuelle ou Appartement

V. Validation

- Partie Théorique - Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

MODULE DÉCOUVERTE DU LOGICIEL MÉTIER DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

DUREE 1 jour soit 7 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Découverte du Logiciel Métier Diagnostiqueur Immobilier
- Fonctionnalités Terrain

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Licence Provisoire de Formation sur un Logiciel

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM \geq 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 24/12/2021)

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques – Maîtriser les bases de calcul

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Présentation du logiciel

- Informations générales

II. Fonctionnalités Terrain

Partie 1 – Saisir des Données

- La liste des pièces
- La description du bien
- Les croquis (2D – 3D et Cotations)
- La gestion des photos
- Les Principaux Diagnostics Immobiliers (DPE sans Mention, Attestations de Surfaces, Gaz, etc.)
- Les Particularités (Termites/Parasites, Plomb et Amiante)

Partie 2 – Générer les Rapports

- Mettre en page
- Transformer en PDF
- Gérer les envois

III. Validation

Partie Théorique- Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

MODULE ATTESTATIONS DE SURFACES

LOI CARREZ – Loi 96-1107 du 18 Décembre 1996 – Décret 97-532 du 23 Mai 1997 LOI BOUTIN – Loi 2009-323 du 25 Mars 2009 – Article R111-2 du Code de la Construction

DUREE 1/2 journée soit 3h30 - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Maîtriser les fondamentaux réglementaires
- Appréhender les différentes notions de surface dans le Bâti
- Être en mesure d'effectuer les mesurages
- Utiliser le matériel de mesure de façon adaptée
- Savoir lire un règlement de copropriété
- Connaître les impacts des mesurages lors de la vente ou de la location des biens immobiliers

PÉDAGOGIE

- **MOYENS**
Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Ateliers Pédagogiques
Supports Pédagogiques remis sur Clé USB Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL**
Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Licence Provisoire de Formation sur un Logiciel

VALIDATION

- **ÉVALUATION**
Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE**
Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM \geq 10/20
- **SUIVI**
Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Maîtriser les bases de calcul

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

Demi-journée

I. Introduction

- Présentation de la Loi Carrez et Boutin
 - Surface Privative/Surface Habitable (SHAB)
 - Sanctions et risques pour vendeurs et acheteurs
- La Copropriété
 - Le Règlement
 - L'Assemblée Générale

JOUR 2

II. Les Mesurages des Surfaces

- Cadre Général
 - Lecture des Plans
 - Les Types Surfaces- SHOB/SHON- Surface Utile
- Techniques de Mesurages
 - Rappels- Volumes et Surfaces
 - Présentation et utilisation du matériel
 - Calculs de Surfaces- Simples et/ou Complexes (Méthode de Triangulation)
 - Travaux Pratiques- Habitation Individuelle/Collectif/Tertiaire

JOUR 3

- Les Rapports de Mesurage
 - Méthodologie- Rapport Loi Carrez/Attestation Loi Boutin/ Surface Habitable
 - Détermination de la superficie du lot ou de la fraction de lot de copropriété

III. Validation

- Partie Théorique- Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

DUREE 1/2 journée soit 3h30 - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Savoir quand et comment établir un ERP selon les Articles L125-5 et L 125-6 et Arrêtés R125-23 à 27 du Code de l'Environnement
- Pouvoir localiser les biens sur une carte

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis sur Clé USB
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION**JOUR 1****Demi-journée****I. Notions essentielles**

- Les Risques Majeurs
 - Définition – Exemples
- La Prévention et la Protection vis-à-vis des Risques Majeurs
- Les Différents Acteurs et Rôles

II. La réglementation

- Contexte Réglementaire
- Synthèse des Dispositions en vigueur

III. La réalisation de l'ERP

- Champ d'Application, le Formulaire CERFA et informations à renseigner
- Types de documents à utiliser pour compléter le CERFA (Arrêtés Préfectoraux, Cartes, etc.)
- Apprendre à localiser les biens sur les cartes
- Savoir remplir l'État des Risques et Pollutions des sols
- La Déclaration des Sinistres

IV. Validation

Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Technicien

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser les réglementations
- Être en mesure d'effectuer un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Savoir rédiger un rapport conforme au Décret du 3 juin 2011 et ses arrêtés d'application
- Se préparer à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique Supports Pédagogiques remis sur Clé USB PPT, diaporama et supports papiers commentés
Echanges, exercices individuels et en groupes, repérage par visite terrain
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Élargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle selon l'arrêté du 24/12/2021

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment;
- Le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle;
- Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante; – les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante;
- L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante;
- L'amiante jusqu'à leur interdiction;
- Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante;
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants;
- Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique;
- Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique;
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation;
- Les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur matériaux et produits contenant de l'amiante

CONNAISSANCES PRATIQUES

- Maîtrise les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique;
- Maîtrise les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante visé à l'article R. 1334-27 du même code;
- Maîtrise les protocoles d'intervention lors du repérage;
- Sait faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité;
- Sait élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation);
- Sait formuler et rédiger des conclusions et des recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique;
- Sait fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination);
- Sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

MODULE AMIANTE AVEC MENTION (arrêté du 24/12/2021)

DUREE 2 jours soit 14 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Technicien

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser les réglementations
- Être en mesure d'effectuer un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Savoir rédiger un rapport conforme au Décret du 3 juin 2011 et ses arrêtés d'application
- Se préparer à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique Support pédagogique par envoi numérique PPT, diaporama et supports papiers commentés
Echanges, exercices individuels et en groupes, repérage par visite terrain
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM \geq 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle selon l'arrêté du 24/12/2021

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Connaît les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en oeuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique et des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code, ainsi qu'aux obligations visées à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâtis, du code du travail et à l'estimation de la quantité de matériaux et produits identifiés comme contenant de l'amiante visée à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâtis, du même code ;
- Connaît les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.

CONNAISSANCES PRATIQUES

- Maîtrise les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-22 et R. 1334-29-3 du code de la santé publique ;
- Maîtrise les protocoles d'intervention lors du repérage ; – sait faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité
- Sait élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation)
- Sait formuler et rédiger des conclusions conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ;
- Sait fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination) ;
- Sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués

DUREE 5 jours soit 35 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Technicien**OBJECTIFS**

- Mise en situation des stagiaires en conditions réelles d'intervention
- Maîtriser l'ensemble des méthodes de repérage dans le respect des normes et des règles de sécurité
- Apprendre à utiliser le matériel de façon adaptée
- Collecter les bonnes informations en fonctions des différents diagnostics
- Elaborer les rapports

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Ateliers Pédagogiques
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Équipements de Protection Individuelle (EPI)
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUISLangue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Notions de base**PUBLIC**

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION**JOUR 1**
JOUR 2
JOUR 3
JOUR 4
& JOUR 5

Chaque journée de Révisions se déroule de la manière suivante selon les Certifications passées :

I. Intervention sur site

- Type de bien : Appartement, Maison Individuelle, Parties Communes d'Immeuble, Tertiaire (Bureau, etc.) selon besoin et disponibilité
- Mission de Diagnostic : DPE sans Mention et Attestation de Surface, Amiante sans Mention, Electricité, Gaz, CREP et Termites/Parasites (ordre définit selon les plannings des Formations)
 - Méthode
 - Outils/Mesures
 - Prélèvements éventuels
- Organisation du repérage et mise en Application de la Formation Théorique
- Partage des Connaissances sous forme de Questions/Réponses

II. Validation

- Partie Pratique- Exercice
 - Elaboration du Rapport (en salle) selon le Type de Mission réalisée

III. Debriefing - Pratique

- Questions- Réponses

IV. Debriefing et correction collective de la mission**TP EN SALLE EN RAISON DES MESURES SANITAIRES**
- COVID 19 -

DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien**OBJECTIFS**

- Connaître le cadre réglementaire
- Acquérir les Méthodologies adaptées à la recherche de Parasites et de Termites
- Préparer la Certification de Personne (Termites)

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis sur Clé USB
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Élargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 24/12/2021)

PRÉ-REQUISLangue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Notions de base**PUBLIC**

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION**JOUR 1****I. Le cadre général**

- Réglementation

II. Le bois

- Dans la Construction de l'Immeuble Bati
- Propriétés Physiques
- Classes de Service et Durabilité
- Reconnaissance et matériau Biodégradable

III. Les insectes

- Familles : Coléoptères- Hyménoptères- Isoptères (Termites)
- Les Insectes à Larves Xylophages et Traitements : ILX de Bois Sec et Traitements- ILX de Bois Frais
- Les insectes nidificateurs
- Les Termites
- Catégories et espèces – localisation / Morphologies et Fonctions

JOUR 2**IV. Étude de cas**

- Traitements Préventifs – Curatifs
- Réglementation

JOUR 3**V. Méthodologie**

- Du repérage à l'élaboration du rapport ('État Relatif à la présence de Termites Rédaction du/des Rapport(s))

VI. Étude de cas

- Maison individuelle ou appartement (Rédaction du/des Rapport(s))

VII. Validation

Partie Théorique- Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

DUREE 2 jours soit 14 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Faire une synthèse de l'enseignement dispensé en vue du passage des Certifications
- Déterminer des axes de travail
- Se préparer au passage des Certifications de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis sur Clé USB
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM \geq 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 24/12/2021)

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire

PUBLIC

- Les futurs opérateurs de Diagnostic Immobilier
- Tout Public souhaitant élargir ses connaissances dans le Bâtiment

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

**JOUR 1
& JOUR 2**

Chaque journée de Révisions se déroule de la manière suivante selon les Certifications passées :

I. Brainstorming

- Échanges
- Détermination des axes de travail

II. Théorie et Pratique

- Rappels de cours adaptés
- Rappels Méthodologiques
- Exercices théoriques et pratiques

III. Debriefing - Pratique

- Questions - Réponses

IV. Validation

Partie Théorique - Évaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples

MODULE ÉNERGIE : (DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE) - SANS MENTION (arrêté du 24/12/2021)

DUREE 5 jours soit 35 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Appréhender les spécificités liées au bâtiment (Thermie, Systèmes de chauffage, ECS, etc...)
- Maîtriser la Méthodologie (du repérage à l'élaboration du rapport)
- Préparer l'apprenant à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis sur Clé USB
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Licence Provisoire de Formation sur un Logiciel

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 24/12/2021)

PRÉ-REQUIS

- 3 ans d'expérience en tant que Technicien/Agent de Maîtrise du Bâtiment ou des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des Techniciens du Bâtiment
ou
- Diplôme Bac+2 dans le domaine des Techniques du Bâtiment ou Titre de Niveau 5 en Techniques du Bâtiment

PUBLIC

- Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Cadre général

- Cadre réglementaire et objectifs du DPE
- Références réglementaires du DPE
- La réglementation thermique (RT) en France
- Le DPE et la loi (les 4 volets du DPE)

JOUR 2

II. Méthodologie de réalisation des DPE vente, location autres qu'a usage principal d'habitation et rappel du périmètre du DPE sans mention

- Méthodologie de réalisation des DPE : Méthode 3CL, Méthode Factures, Types de rapports

JOUR 3

III. Principes de la thermique appliqués au DPE

- 3 modes de transfert de la chaleur : conduction, convection, rayonnement
- Déperditions par les parois : Les isolants, le DJU, l'effersivité, la differsivité et l'inertie thermique

JOUR 4

IV. Déperditions énergétiques de bâtiment

- Répartition des déperditions thermiques
- Enveloppes extérieures : Plafonds, Planchers, Murs, Ponts Thermiques, Fenêtres, Volets
- Déperditions par renouvellement d'air
- Les équipements de chauffage, ECS et climatisation, ventilation et maintenance
- La Régulation, Les Nouvelles technologies

V. Modèle et méthode de réalisation du DPE

- Étude de cas et élaboration des rapports

VI. Validation

Partie Théorique - Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

DUREE 2 jours soit 14 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Technicien**OBJECTIFS**

- Acquérir les techniques de base nécessaires à la vente
- Connaître les outils indispensables à l'exercice de fonctions commerciales
- Acquérir les compétences d'accueil, d'écoute, de conseil et d'informations nécessaires à la vente
- Notions essentielles
- Bases de Pilotage

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique Ateliers Pédagogiques
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Équipements de Protection Individuelle (EPI)
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION**JOUR 1****I. Cadre Général**

- Facteurs clés de réussite et attentes des prescripteurs
- Savoir se différencier par rapport à ses concurrents
- Comment bien animer son réseau de prescripteurs
- Technique de vente
 - **Le bon comportement à adopter face à son prospect/client**
- Processus de vente
 - **Toutes les étapes indispensables d'un rendez-vous réussi**

II. La vente

- Argumentaire de vente
 - **Se présenter et discours à tenir pour conclure la vente**
- Traitement des objections
 - **Techniques et cas pratiques**
- Prise de rendez-vous téléphonique et démarche spontanée
 - **Les bonnes méthodes**
- Technique d'auto-analyse pour progresser

JOUR 2**III. Comptabilité**

- Les Conséquences de la structure juridique
 - **En matière sociale**
 - **En matière fiscale**
 - **Société : quel formalisme ?**
- Notions Fiscales de base
 - **Fiscalité des résultats**
 - **TVA**
 - **Autres Impositions**

IV. Gestion

Pilotage- Points de Vigilance d'une activité de Diagnostic Immobilier

V. Validation

- **Partie Théorique - Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)**

MODULE ELECTRICITE : DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE DANS LES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION (selon l'arrêté du 24/12/2021)

DUREE 4 jours soit 28 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Appréhender les risques liés au danger Electrique
- Maîtriser la Méthodologie (du repérage à l'élaboration du rapport)
- Préparer l'apprenant à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis sur Clé USB
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM \geq 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 24/12/2021)

PRÉ-REQUIS

- Langue française- Comprendre, lire et écrire
- Mathématiques- Notions de base
- Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Cadre général

- Le diagnostic des installations électriques
- L'Arrêté du 28 septembre 2017
- La Norme NF C 16 600 (non obligatoire d'application)

JOUR 2

II. Lois générales de l'électricité

- Historique de l'électricité, notion d'électricité, notion de terre
- Protection et sécurité des locaux contenant une baignoire ou une douche
- Le matériel électrique

JOUR 3

III. Grille de contrôle de l'installation électrique

- Codifications des points de contrôle
- Liste des points à examiner
 - 1- AGCP
 - 2- Dispositif de protection différentielle approprié aux conditions de la mise à la terre
 - 3- Dispositif de protection contre les surintensités
 - 4- Conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire
 - 5- Protection des conducteurs : risques de contacts directs
 - 6- Absence de matériels vétustes

JOUR 4

P- Installations Particulières - IC Informations Complémentaires

IV. Modèle et méthode de réalisation de l'état de l'installation électrique

- Essais et Mesures des Appareils
- Élaboration du Rapport

V. Exercices pratiques sur table

- Maison Individuelle ou Appartement

Validation Partie Théorique - Evaluation des acquis par le biais de Questions à Choix Multiples (QCM)

MODULE HABILITATION ELECTRIQUE BEV (BASSE TENSION, ESSAIS ET VERIFICATION)
selon Norme NF C 18-510

DUREE 1 jour soit 7 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Appréhender les risques liés au danger Électrique
- Savoir travailler en sécurité
- Être Habilitable BEV

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis sur Clé USB
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM \geq 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Le cadre général

- Réglementation
 - Code du Travail
- Rappels sur l'Électricité
 - Notions Élémentaires
 - Les Régimes de Neutre

II. L'Habilitation électrique

- Cadre Réglementaire (Norme NF C 18-510)
- Application et limite de l'Habilitation Électrique BEV

III. Électricité

- Les Dangers- Rappels
 - Électrocution, Électrisation, Brûlure, Incendie
- Les Règles de Sécurité
 - Présentation des EPI
 - Dispositif de vérification d'absence de tension (VAT)
- Mesures en sécurité
 - Méthodologie et essais
- Incident
 - Quelle ligne de conduite tenir en cas d'incident Électrique

IV. Validation

- Partie Théorique- Évaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)
- Partie Pratique- Mise en situation

DUREE 4 jours soit 28 heures - DATES nous consulter - FORMATEUR Expert, Technicien**OBJECTIFS**

- Connaître le cadre réglementaire
- Savoir réaliser une mission et son rapport selon l'Arrêté du 24 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
- Élaborer un diagnostic en application de l'arrêté du 6 Avril 2007 modifié le 18 Novembre 2013
- Être en mesure de présenter une étude de sécurité de l'installation privative de gaz
- Savoir informer les différents acteurs des anomalies relevées et susceptibles de porter atteinte à la sécurité des occupants
- Préparer à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis sur Clé USB
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Licence Provisoire de Formation sur un Logiciel

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions. (un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM \geq 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 24/12/2021)

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Notions de base
Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION**JOUR 1****I. Cadre général**

- Principaux textes réglementaires, Méthodologie gaz
- Préparation du diagnostic, Modèles de certificats de conformité
- Établissement du rapport de visite et présentation des résultats
- II Caractéristiques des gaz distribués
- Origines du gaz, Les familles de gaz, La combustion du gaz
- L'intoxication, Explosion

II. Norme NF P 45-500

- Le matériel de l'opérateur de diagnostic
- Les diverses installations intérieures, Technologie du matériel gaz, Tuyauteries fixes

JOUR 2**III. Modèle et méthode de réalisation de l'état de l'installation de gaz**

- Les points de contrôle C1 à C13

JOUR 3

- Les points de contrôle C14 à C28

JOUR 4**IV. Modèle et méthode de réalisation de l'état de l'installation de gaz**

- Fonctionnement des appareils gaz D1, D2, D3
- Essais et Mesures des Appareils
- Modèle de Rapport

V. Etudes de cas

- Maison Individuelle ou Appartement alimentés en GAZ de Réseau ou Individuel

VI. Validation

Partie Théorique - Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

DUREE 2 jours soit 14 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Validation de fin de Coursus avec le passage du Titre de Niveau 5 Diagnostiqueur Immobilier – Équivalent BAC+2 en Techniques du Bâtiment

<p>PARTIE TECHNIQUE</p>	<p>L'apprenant doit rédiger un dossier de diagnostic technique DDT comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un ordre de mission • 3 rapports en diagnostics immobiliers avec obligatoirement un rapport DPE et un amiante. Le troisieme est au choix parmi les diagnostics termite, plomb ou gaz. <p>Le DDT doit être rédigé de façon réglementaire et non équivoque pour un lecteur comprenant le français.</p>
<p>PARTIE COMMERCIALE, ADMINISTRATIVE ET GESTION</p>	<p>L'apprenant doit rédiger une synthèse selon les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rédaction de 3 rapports (vente ou location) • réaliser une etude de marché • créer une grille tarifaire • organiser et gérer une entreprise de diagnostic immobilier
<p>ÉTUDE DE LA SYNTHÈSE PAR LE JURY</p>	<p>le dossier de présentation devant le jury comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un dossier de diagnostic technique comprenant : • un ordre de mission • 3 rapports en diagnostic immobilier • un dossier complémentaire comprenant au minimum les elements suivants : • une etude de marché (concurrence, prescripteurs...) • une grille tarifaire • les outils de communication • les futures actions de communication qui seront mis en place
<p>JURY PARTIE COMMERCIALE</p>	<p>L'apprenant a une ½ heure pour se preparer. Plusieurs scénarios peuvent lui être proposés.</p> <p>Mise en scène avec un client fictif, durant lequel il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire la découverte client • établir le besoin du client • faire un devis • vendre sa prestation
<p>JURY PARTIE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET GESTION</p>	<p>Le jury pose des questions ouvertes selon les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • explication des diagnostics et leurs methodologies • présentation du business plan (projet de creation d'entreprise ou le projet de developpement d'entreprise du candidat).

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires